



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>mes</sup> GUILLEMARD et SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. BINDLE, SARAN et NESBITT font des déclarations de député.

---

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Après la prière du 15 mars 2019, le député de Concordia a soulevé une question de privilège au sujet d'une lettre envoyée à la présidente de l'Assemblée par le chef de l'opposition officielle en 2017 et portant sur la nécessité de reconnaître les terres cédées en vertu d'un traité dans le cadre des travaux de l'Assemblée. Il a conclu son intervention en proposant que le Comité du *Règlement* de l'Assemblée soit immédiatement saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée dans les plus brefs délais.

J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

J'aimerais mentionner que je traiterai cette question d'abord du point de vue de la procédure — puisqu'il s'agit de ma principale responsabilité dans de telles situations — puis du point de vue opérationnel.

Toutefois, avant d'aller plus loin, je rappellerais aux députés de faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils soulèvent des questions à l'Assemblée ayant trait à la présidence. Comme le précisent Bosc et Gagnon à la page 620 de la troisième édition de leur ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, « [i]l est interdit à quiconque, au cours d'un débat, de critiquer la conduite du Président ou d'autres présidents de séance. Il est inacceptable que l'intégrité et l'impartialité d'un président de séance soient mises en doute et, si cela se produit, le Président peut interrompre le député pour lui demander de se rétracter [...] ». »

Comme les députés ne sont pas sans savoir, pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord, ils doivent démontrer que la question a été soulevée le plus tôt possible et prouver de manière suffisante qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée.

Pour ce qui est de la première condition, le député de Concordia a affirmé avoir soulevé la question à l'Assemblée dès qu'il a pu. Or, il a également indiqué que la question de privilège était motivée par une lettre envoyée en 2017 et il est difficile de comprendre qu'il n'ait pas pu soulever cette question plus tôt. J'en conclus donc qu'il n'a pas soulevé la question en temps opportun.

En ce qui a trait à la seconde condition permettant d'établir si la question est fondée de prime abord, je dois respectueusement informer l'Assemblée que toute question portant sur les moyens par lesquels l'Assemblée poursuit ses travaux constitue un rappel au *Règlement* et non une question de privilège. Joseph Maingot, à la page 14 de la deuxième édition de son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, précise que « les prétendues atteintes au privilège invoquées par un député et qui constituent en réalité des plaintes relatives au non-respect des coutumes et usages de la Chambre sont, de par leur véritable nature, des rappels au Règlement ». Il mentionne également à la page 233 de la même édition qu'« [u]ne infraction au Règlement ou une entorse aux usages consacrés doit susciter un “rappel au Règlement”, et non pas une “question de privilège” ».

Je dois par conséquent conclure que la question soulevée par le député ne constitue pas une question de privilège fondée de prime abord.

Cependant, j'aimerais conclure en déclarant que si les trois leaders à l'Assemblée désirent se pencher sur la question de la reconnaissance des terres cédées en vertu d'un traité dans le cadre des travaux de l'Assemblée, je les encouragerais à tenir une réunion pour en discuter.

M<sup>me</sup> FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

#### POUR

BINDLE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
EWASKO  
FIELDING  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
MARTIN  
MAYER

MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI..... 33

CONTRE

ALLUM  
ALTEMEYER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMONT  
LAMOUREUX

LATHLIN  
LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN  
WIEBE..... 15

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (R. Goudy, A. Goudy, M. Prychun et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (P. Rozenham, M. LeBrun, B. Hotz et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à entamer un processus de consultation avec les peuples autochtones concernant l'avenir de la pêche commerciale dans le lac Winnipeg. (F. Cross, M. Delerande, E. Ready et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale.

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (V. Berg, R. Farrcloth, S. Sommerfield et autres)

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (P. Simmons, H. Dyer, S. Oakden et autres)

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (C. Lundgrow, E. Andrew, M. Yowry et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (D. Campbell, V. Chandrasekaran, S. Clifford et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Alviz, M. Carr, A. Tod et autres)

M<sup>me</sup> FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (K. Limberatos, H. King, C. Garrioch et autres)

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

**Lundi 15 avril 2019**

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger